

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## Décision du 5 octobre 2020 portant délégation de signature

NOR : INTA2027125S

La directrice de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS),

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, notamment l'article 11 ;

Vu le décret du 2 octobre 2020 portant nomination de Mme Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, en qualité de directrice de l'Agence nationale des titres sécurisés ;

Vu l'arrêté du 20 février 2018 et le contrat du 26 février 2018 portant détachement de M. François LAFOND, en qualité de directeur des services aux usagers et de la qualité, directeur adjoint de l'agence nationale des titres sécurisés,

Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. François LAFOND, directeur adjoint, directeur des services aux usagers et de la qualité, à l'effet de signer les actes relevant des attributions de sa direction pour :

- la certification de service fait ;
- les certificats administratifs de report des délais ;
- les courriers et décisions diverses relevant de sa direction.

### Article 2

Une copie de la présente décision sera remise à l'agent comptable assignataire, accompagnée du formulaire d'accréditation.

### Article 3

Le secrétaire général, ainsi que tous les agents de l'ANTS concernés par la présente disposition sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui leur sera notifiée et publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 octobre 2020.

*La directrice de l'Agence nationale  
des titres sécurisés,  
A.-G. BAUDOUIN*